



Saisie attribution sur l'argent d'un héritage

Par **Drane**, le **03/07/2012 à 18:39**

Bonjour,

Je viens de créditer mon compte d'un chèque de 2.074,31 € mais 1.401 € sont bloqués par un huissier.

Ma question est : a-t-il le droit de saisir cette somme ?

Ce matin, j'ai fait des paiements par carte bleue qui ne sont pas encore passés sur mon compte mais mes commandes ont été validées et il y en a pour plus que de ce que l'huissier m'a laissé, cela veut dire que je vais me retrouver à découvert sans possibilité de renflouer mon compte, étant donné que je suis au RSA.

Je vous remercie d'avance.

Par **cocotte1003**, le **03/07/2012 à 19:34**

bonjour, les 1401 euros sont bloqués ou saisis par l'huissier, cordialement

Par **Michel**, le **05/07/2012 à 18:01**

Bonjour,

Si l'huissier avait un document de la Justice pour bloquer cette somme sur votre compte, il en

a tout à fait le droit, ce n'est pas parce que vous avez déjà dépensé cet héritage qu'il ne peut pas le faire.

Par **alterego**, le **05/07/2012** à **18:29**

Bonjour,

La saisie attribution n'a pas été faite "sur l'argent de l'héritage" mais sur le solde de votre compte bancaire, laissant un solde disponible supérieur au montant du RSA (insaisissable).

Cordialement